République française COTE D'OR Canton de POUILLY-EN-AUXOIS Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28

Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail: mairie.creancey@orange.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Délibération n° 2011-007 - Séance du 17 février 2011

Nombre de Conseillers - Afférents au Conseil: - En exercice: - Qui ont pris part à la délibération:	11 10 7
Date de convocation: 10 février 2011 Date d'affichage: 19 février 2011	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de BEAUNE et publication ou notification du 19/02/2011

Secrétaire: GUERIN Patrick

Le dix sept février deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

## Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, PATRIAT Elisabeth (procuration), QUIGNARD Jean-Pierre

Absents: DESNOYER Fabrice, GIRARD François, PAJOT Marc

## **Objet:** ACCEPTATION DEVIS NUMEROS DE RUES

Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que la Commune a réalisé la pose des panneaux de rues et qu'il faut à présent procéder à la numérotation des habitations afin de faciliter le repérage des maisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de procéder à la numérotation des habitations

ACCEPTE le devis n°D20110220 du 16/02/2011 de l'entreprise ENSEIGNES & LUMIERES comprenant la fourniture des numéros de rues et du matériel de fixation pour un montant global de 2436,00 € HT soit 2913,46 € TTC.

DONNE pouvoir au Maire pour passer commande de ce matériel.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le Maire, BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article  $1^{cr}$  de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT. Acte publié le 20 janvier 2011





